

COMMUNE DE SARPOURENX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

I. Eléments de contexte

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le Compte Administratif 2021, disponible sur le site internet de la commune.

Sarpourenx qui adhère à l'intercommunalité « Communauté de Communes Lacq-Orthez » a vu sa population rester stable, passant de 344 habitants en 2020 à 337 habitants en 2021.

Il y a également un contexte fiscal car les diminutions des dotations de l'Etat (DGF et DSR) engendre un impact sur les recettes de la commune.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année.

Il a été voté le 31 mars 2022 par le Conseil Municipal et peut être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouvertures du public.

II. Section de fonctionnement

A la clôture de l'exercice 2021, le Compte Administratif fait apparaître un résultat de **107 764,19 €** se décomposant comme suit :

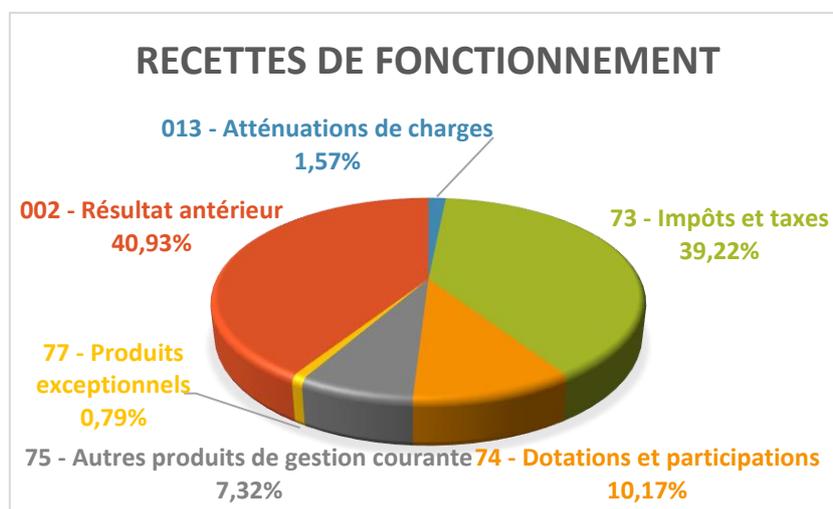
Recettes :	146 046,39 €
Dépenses :	139 490,79 €

Résultat exercice :	+ 6 555,60 €
Report N-1 :	+ 101 208,59 €
Part affecté à l'investissement :	0,00 €

Résultat cumulé :	107 764,19 €

➤ Recettes :

Chapitre	CA 2021
013 - Atténuations de charges	3 875,64
73 - Impôts et taxes	96 982,11
74 - Dotations et participations	25 136,32
75 - Autres produits de gestion courante	18 108,32
77 - Produits exceptionnels	1 944,00
002 - Résultat antérieur	101 208,59
TOTAL	247 254,98



Chapitre 013 : Il s'agit du remboursement des salaires pour les agents en arrêt de travail ainsi que le supplément familial.

Chapitre 73 : Il concerne essentiellement les recettes fiscales.

La politique fiscale voulue par la municipalité s'est traduite en 2021 par une légère augmentation des taxes locales de 1%.

Les autres postes importants de recettes sont les taxes additionnelles aux droits de mutation ainsi que le FNGIR.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La DGF (dotation globale de fonctionnement) a diminué de 1 737 € par rapport à celle de 2020. L'effort de contribution au redressement des finances publiques commencé en 2014 nous pénalise de plus en plus chaque année.

La dotation de solidarité rurale augmente de 51 €.

La compensation de perte de taxe additionnelle aux droits de mutation concerne le 2^{ème} plus gros poste d'apport de recettes.

Par ailleurs, les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux est en hausse de 52 €.

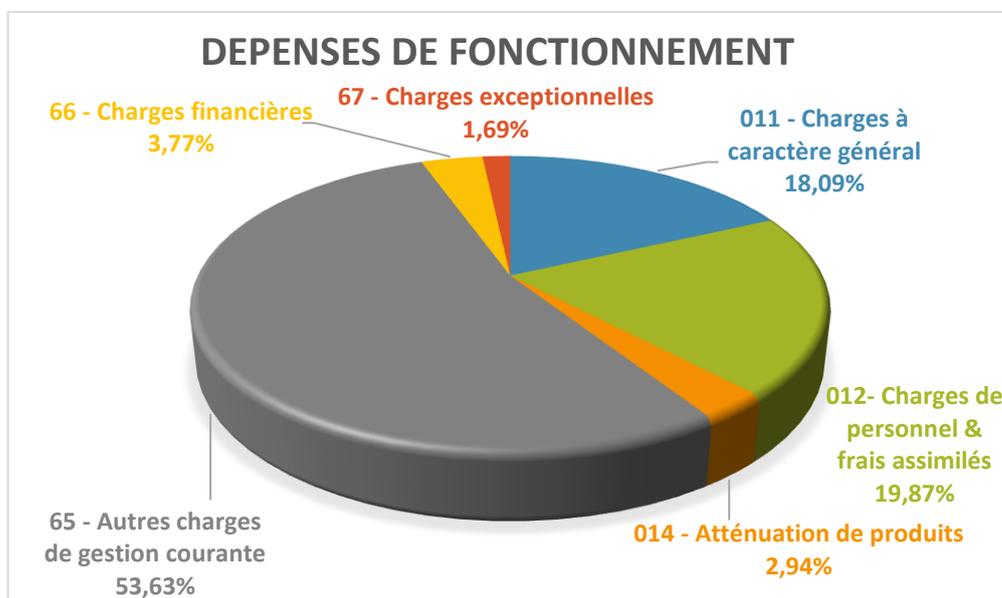
Chapitre 75 : il concerne les autres produits de gestion courante.

Il est constitué par l'encaissement des différentes locations (salle multi-activités, les loyers des logements et du terrain agricole).

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2020 pour 101 208,59 €.

➤ Dépenses :

Chapitre	CA 2021
011 - Charges à caractère général	25 238,93
012- Charges de personnel & frais assimilés	27 715,51
014 - Atténuation de produits	4 104,00
65 - Autres charges de gestion courante	74 811,43
66 - Charges financières	5 262,10
67 - Charges exceptionnelles	2 358,82
TOTAL	139 490,79



Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général. Le 2^{ème} poste le plus important

Il regroupe les charges de fonctionnement réparties en comptes comme suit :

- Le 606 : eau, électricité, fournitures entretien et petit équipement puis fournitures administratives.
- Le 61 : contrat de prestations de services, location photocopieur, maintenance, assurances bâtiments, abonnements documentations et formations.
- Le 62 : indemnités et honoraires, fêtes et cérémonies (halloween, gerbes obsèques et cérémonies monument aux morts, coffrets fin d'années...), déplacement formation, téléphone, affranchissement et cotisations.
- Le 63 : taxes et impôts.

Chapitre 012 : il regroupe toutes les dépenses de personnel

Ce chapitre est en légère augmentation.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Il s'agit du Fond de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales (FPIC) versées à la CCLO.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. Le poste le plus important

- Le 653 : indemnités et formations des élus.
- Le 655 : il augmente lourdement, il reste le plus gros poste des dépenses du chapitre. Sont comprises notamment les contributions aux différents organismes dont la commune est membre dont la plus grosse est versée au SIVU Scolaire Biron-Castetner-Sarpourenx (augmentation de 7 644,53 €).

En effet, calculée sur le nombre d'enfants scolarisés et du potentiel fiscal des communes, cette contribution est assez conséquente sur le budget.

- Le 6574 : subventions versées aux différentes associations.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette

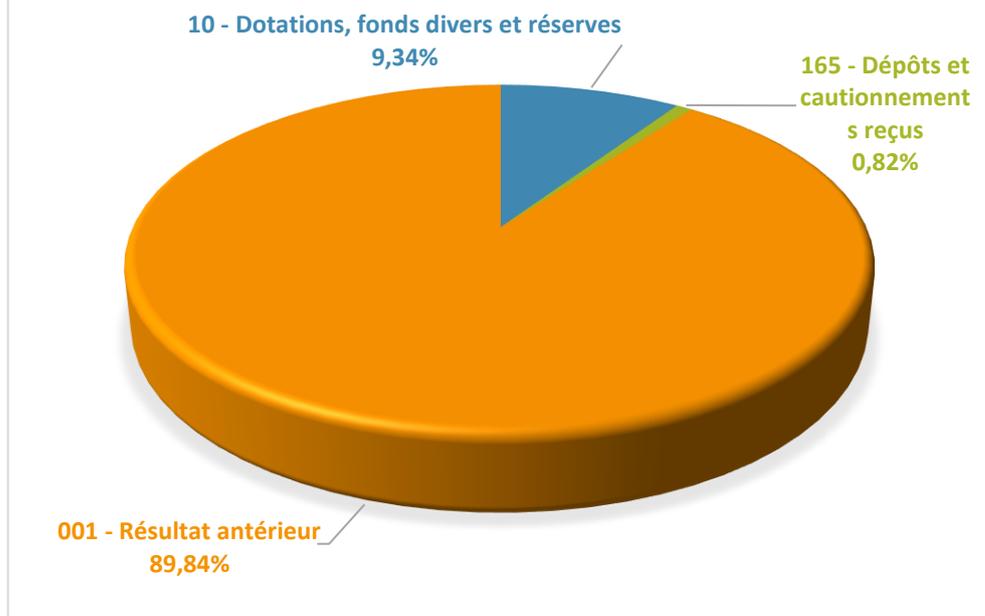
Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts de la dette. La commune possède une dette par habitant à légèrement plus élevée que la moyenne de la strate.

III. La section d'investissement

➤ Recettes :

Chapitre	CA 2021
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 452,98
165 - Dépôts et cautionnements reçus	393,18
001 - Résultat antérieur	42 842,34

RECETTES INVESTISSEMENT



Les recettes ont été constituées essentiellement par la taxe d'aménagement.

➤ Dépenses :

Les dépenses sont en forte diminution essentiellement dû à la clôture de certains travaux engagés.

La plus forte dépense est l'endettement.

Chapitre	CA 2021
Op. n° 24 : Réhabilitation logement Laurencier	1 956,90
Op. n° 27 : Travaux mairie	6 628,80
Op. n° 29 : Rénovation local tech. et salle asso	1 098,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	25 179,14
21 - Immobilisations corporelles	3 807,68
TOTAL	38 670,52

